

PRÉPARATION ET PRESENTATION À L'EXAMEN AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR) – NIVEAU ENCADRANT - CONCEPTEUR

DURÉE : 1 JOUR
(7 HEURES)

Préparation : 6 heures
Examen : 1 heure



Objectif de la formation :

Obtenir l'attestation de compétence à intervenir à proximité des réseaux niveau concepteur en vue de la délivrance de l'AIPR (arrêté du 22.12.2015).

CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

FORMATION THÉORIQUE

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Généralités sur la réforme anti endommagement.
La réglementation DT suivie par DICT, DT-DICT conjointe, AIPR.
Les différents intervenants (rôles, missions et responsabilités).
Les différents réseaux et risques afférents.

PROCÉDURES POUR RESPONSABLE DE PROJET AVANT LE CHANTIER

Formulaire DT : Guichet Unique et projet.
Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC), cartographie.
Clauses dans les marchés et DCE.
Marquage, piquetage.
Compétences des personnels.

PROCÉDURES POUR EXÉCUTANTS AVANT LES CHANTIERS

DICT.
Analyse des réponses, du DCE et du marché.
Compétences des personnels.
Application du guide technique.
Lecture des indices et affleurants.
Travaux sans tranchées.

PROCÉDURES AU COURS DES CHANTIERS

Constat d'arrêt ou de sursis.
Constat de dommage.
Opérations sur chantier.

SÉCURITÉ

Les règles à respecter avant, pendant et après les travaux.
Les moyens de protection collective et individuelle.

Application du guide technique.
Cas particulier des travaux urgents.

EN CAS D'ANOMALIE

Mesures à respecter en cas d'incident ou d'accident.
La règle des 4A.

EXAMEN

Examen comprenant 40 questions par QCM aléatoires, réalisé en ligne sur la plateforme nationale d'examen gérée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).
Score minimal requis 48 / 80.

Objectifs Pédagogiques :

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances concernant la réglementation DT-DICT.
- Acquérir ou mettre à jour ses compétences définies dans le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (fascicule 3 - version 1 - décembre 2016).

Animation par un formateur qualifié titulaire de l'attestation de compétence niveau concepteur.

Pédagogie et moyens :

- Formation en salle, exposés, évaluation formative (durée : 6 heures)
- Vidéoprojection, livret de formation
- Examen par QCM en ligne sur tablettes numériques (durée : 1 heure)

Validation : attestation individuelle de formation, attestation de compétence valable 5 ans en cas de réussite à l'examen.

PUBLIC VISÉ – PRÉ-REQUIS

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Aucun niveau de connaissances préalables requis.
Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen.

